

# Compte-rendu

## Réunion n°1

**09/05/2023**



*Elaboration du PLU*

**ORDRE DU JOUR :**

Réunion de lancement permettant d’aborder les points suivants :

- Présentation des membres de l’équipe, détail de la procédure d’élaboration du PLU et de l’organisation des réunions
- Point sur les modalités de la concertation et sur le groupe de travail
- Échanges sur les premiers éléments

PLU Francheville – Réunion de la commission 9 mars 2023

NOM	Prénom	Organisme	Émargement
Clair	Marie-Dominique	Francheville	
REVOL	Linda	Francheville	
DROUOT	Stéphanie	Francheville	
<del>CAUE</del> L'Abrepin	Nébat Mary	Francheville	
Ostrouch	Bogdan	Francheville	
Jacquand	Olivier	Francheville	
DUTHU	Gilles	Francheville	
PETITOT	Françoise	Francheville	excusée
Remondini	Laetitia	DORGAT	
DE OLIVEIRA-CASTEL	Marie-Noëlle	CAUE	excusée
	HAENEL Catherine	PRÉLUDE	

**S’agissant des modalités de concertation :**

La réunion de lancement est l’occasion pour le cabinet de faire le point sur les modalités de publication de la délibération de lancement et sur les conditions de bonne tenue du registre de concertation. Une marche à suivre est transmise aux élus à l’appui du présent compte-rendu pour leur permettre de vérifier la validité des actes et de cerner les attentes en termes de concertation.

En effet, il est rappelé qu’à l’issue de la concertation un bilan devra être rédigé permettant de retracer l’ensemble des démarches et modalités mises en œuvre, il est donc indispensable que la Commune conserve et transmette une trace de toutes les démarches effectuées (date de publication, de parution, exemplaire des bulletins...).

Le cabinet souligne que toutes les modalités énoncées dans la délibération devront être mises en œuvre, a minima, pour ne pas vicier la procédure de concertation. Il est toutefois possible (voir même conseillé) de compléter ces modalités pendant la durée de la procédure. Un point est également fait sur la possibilité de réaliser les trois réunions publiques à des étapes importantes (indépendamment de celles qui étaient imposées dans le dossier de consultation).

DORGAT apportera tout son savoir-faire et son expérience pour conseiller la Commune pendant cette phase importante, l’objectif étant que la population ait été justement et préalablement informée. Le cabinet attire toutefois l’attention des élus sur la nécessité de garantir une concertation équitable pour tous, et sensibilise les élus sur l’usage de certains leviers de concertation (notamment la concertation numérique) qui ne vas pas viser toute la population.

Dans le cadre des échanges, les élus expriment leur volonté de travailler sur la concertation. DORGAT propose la réalisation d’un avis très complet sur le lancement de la procédure qui pourra être transmis dans les boîtes aux lettres des habitants (confère avis joint dans la marche à suivre).

Cet avis permet de rappeler le fait que les deux cabinets vont se balader sur le terrain dans le cadre des campagnes, d’informer sur les membres du groupe de travail et d’évoquer les étapes et la durée du PLU.

**S’agissant de l’organisation des réunions :**

**RÉSUMÉ DES POINTS ABORDÉS :**



Un rappel est fait sur le nombre et les objectifs des réunions qui seront nécessaires dans le cadre de la procédure. D'autres réunions de travail pourront être réalisées sur demande de la Commune (ou de certaines personnes publiques associées) en fonction des problématiques particulières.

DORGAT demande aux élus de se positionner sur la communication ou non des comptes-rendus de réunions et demande s'il existe des référents au sein du conseil susceptibles de transmettre les informations liées aux thématiques de l'agriculture, de l'environnement, du patrimoine et des réseaux (notamment).

2 possibilités s'offrent aux élus : soit les comptes rendus seront rédigés de manière générale, afin d'être joints au dossier de concertation. Soit, ils seront rédigés à la manière de comptes rendus de travail, plus détaillés et destinés aux réflexions en interne. Dans ce dernier cas, ils ne seront alors pas soumis au public (communicables) avant la date d'opposabilité de PLU.

En outre, DORGAT met en évidence la nécessité d'une composition d'équipe décisionnelle stable, afin de favoriser un travail constructif et efficace. En ce sens, a été évoqué la composition du groupe de travail mis en œuvre la Commune.

Par ailleurs DORGAT nécessite la désignation d'un ou plusieurs élus référent(s) avec le(s)quel(s) seront privilégiés les échanges et transmissions de pièces. Consigne est donnée de transmettre les courriers et mails à l'adresse la Mairie, M. le Maire se chargera d'effectuer le relais auprès de son conseil et du groupe de travail.

### S'agissant des conclusions du débat :

Les deux cabinets ont présenté quelques premiers éléments de diagnostic qui devront être détaillés et confirmés. Ces éléments (présentés dans les vidéos-projections jointes) permettent d'alimenter le débat.

Il en ressort les éléments suivants :

- Le PLU doit être un outil au service de la population, il doit permettre d'informer, de sensibiliser et d'imposer des règles en fonction des thématiques abordées et de la volonté des élus. Mme REMONDINI précise que le cabinet sera en mesure d'accompagner les élus pour répondre à cette volonté.
- Les élus attirent l'attention du cabinet sur l'importance de l'activité agricole sur le territoire. À titre d'exemple il est rappelé que 800 brebis sont présentes au sein du village et devront être prises en compte notamment dans le traitement des données liées aux capacités d'alimentation en eau potable.

- La commune est en assainissement individuel sur tout le territoire. Le cabinet pourra se rapprocher du syndicat gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable pour recueillir les informations nécessaires. Dans ce cas, il invite les élus à transmettre les coordonnées de leur interlocuteur.
- Les élus évoquent également :
  - o La nécessaire prise en compte du réseau d'eau souterraine (assez important)
  - o La possibilité de réaliser un contournement agricole (ou tout du moins d'encadrer et d'analyser ses conditions de faisabilité).
  - o Les prescriptions liées aux haies devront prendre en compte les éléments de la Politique Agricole Commune, ainsi que la nature des sols (les terres caillouteuses n'étant pas très propices et nécessitant un goutte à goutte).

Un point est fait auprès des élus sur la date de la prochaine réunion. Le cabinet DORGAT explique qu'il est nécessaire que les bureaux d'études commencent le travail de concaténation et de synthèse des documents pour dresser un état des lieux des informations collectées sur le territoire. Elle précise que le cabinet DORGAT est amené à réaliser une campagne de terrain dès les beaux jours et que les membres du groupe de travail pourraient utilement être conviés pour présenter les secteurs à enjeux et discuter des composantes et de l'histoire de la commune.

Les membres du groupe de travail seront tenus informés en temps utiles quelques jours avant l'arrivée du cabinet.

Les prochains éléments de travail consisteront à faire le point sur les enjeux de la loi Climat et résilience, notamment sur les études de consommation et de densification.

### SUITES À DONNER :

- Pour DORGAT :
  - o Débuter la rédaction du diagnostic sociodémographique et urbain.
  - o Transmettre la marche à suivre concertation

- **Pour la Commune :**

- Poursuivre la transmission des éléments de travail dont notamment l'ensemble des autorisations
- Prendre position sur l'étendue de communication ou non des comptes-rendus de réunion

La rédaction du présent compte-rendu est confiée à DORGAT. Il sera diffusé aux membres du conseil par la Commune. Sous réserve d'observations écrites formulées sous 8 jours après réception, ce dernier sera considéré comme validé.